

61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

**Proposition d'attribution d'une subvention à la Ville de  
Strasbourg pour l'extension du Lieu d'Europe dans le  
cadre du contrat triennal "Strasbourg, capitale  
européenne 2018-2020"**

*CP/2020/391*

**Service chef de file :**

L6 - Secteur Inclusion, Développement, Emploi

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Résumé :

Le rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 300 000 € à la Ville de Strasbourg pour l'extension du Lieu d'Europe, conformément aux engagements pris par le Département du Bas-Rhin dans le cadre du contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne 2018-2020 ». Le projet, de nature à renforcer le statut de Strasbourg, capitale européenne des Droits de l'Homme et de la Démocratie, permettra à la fois la création d'une salle de conférences, la rénovation de la maison du gardien ainsi que le réaménagement de la Villa Kayserguet.

**1. Le Lieu d'Europe**

Installé au cœur du quartier européen depuis mai 2014 dans la Villa Kayserguet, le Lieu d'Europe est un lieu d'éducation à la citoyenneté européenne, ouvert à tous, avec la vocation de faire connaître l'Europe aux citoyens et de renforcer leur sentiment d'appartenance à une communauté de valeurs.

Doté d'une exposition permanente, d'un centre de ressources animé par le Centre d'Information sur les Institutions Européennes hébergé sur site, et de salles de rencontres et discussions, le Lieu d'Europe a pour mission, par le biais d'un programme d'animations varié :

- d'informer les publics sur les institutions, l'histoire de l'Europe et ses liens étroits avec l'histoire de Strasbourg, l'actualité européenne ;
- de favoriser la construction d'une citoyenneté européenne, stimuler les échanges et le débat ;
- de rapprocher les citoyens des institutions européennes ;
- d'explicitier et faire partager les valeurs de démocratie, de paix et des droits de l'homme ;
- de faire connaître la richesse et la diversité culturelle des différents pays européens.

**2. Le projet d'extension, inscrit au contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne »**

Contribuant à renforcer le statut de Strasbourg en tant que capitale européenne des Droits de l'Homme et de la Démocratie, le projet du Lieu d'Europe a été successivement inscrit au contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne », selon les phases ci-

dessous :

- Pour la période 2012-2014 : financement des travaux de réhabilitation d'un montant de 2 millions d'euros de la Villa Kayserguet, augmentée de deux ailes vitrées (0,3 M€ de participation pour le Département),
- Pour la période 2015-2017 : financement des travaux d'aménagement du parc, rénovation des statues, du puits et de la serre pour une enveloppe de 600 000 € (pas de participation du Département),
- Pour la période 2018-2020 :

Un crédit de 3 millions d'euros HT est inscrit, selon le détail suivant :

Etat : 1,5 M € / Région : 0,6 M € / Ville : 0,6 M € /Département : 0,3 M €

Le projet se décompose en 4 parties :

- 1.** la construction d'un pavillon de conférences dans le jardin permettant d'accueillir environ 150 personnes (environ 300m<sup>2</sup>) ;
- 2.** la réhabilitation de la "maison du gardien" (environ 150 m<sup>2</sup> - logement vétuste à aménager pour espace logistique, sanitaires) ;
- 3.** l'aménagement de nouvelles surfaces d'exposition dans la Villa Kayserguet (environ 80 m<sup>2</sup>), le réaménagement des espaces bureaux (dont CIIE) et l'agrandissement de l'espace d'accueil, plus adapté au nombre de visiteurs.
- 4.** l'ouverture d'un accès au nord du site, en face de l'arrêt de tramway.

Suite à la tenue d'un concours de maîtrise d'œuvre au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, le cabinet d'architecte REY de CRECY a été retenu pour son attention particulière à conserver les caractéristiques patrimoniales du lieu. Le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage des travaux en début d'année 2021 et une livraison fin 2022.

Au vu de tous ces éléments, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention de 300 000 € à la Ville de Strasbourg, porteur du projet d'extension.

La Commission Attractivité, développement des territoires et relations institutionnelles, réunie le 9 novembre 2020, a émis un avis favorable à l'attribution de cette subvention.

Les crédits de paiement nécessaires seraient imputés sur l'autorisation de programme « ATTRACTEMS 2019-3 », dont la situation est donnée ci-après :

| <b>Identifiant de l'AP</b> | <b>Libellé de l'AP</b>            | <b>Montant de l'AP</b> | <b>Montant disponible sur l'AP<br/>(non engagé)</b> | <b>Montant proposé</b> |
|----------------------------|-----------------------------------|------------------------|---|------------------------|
| ATTRACTEMS<br>2019-3       | ATTRACTIVITE<br>EMS<br>LIEU EUROP | 300 000,00 €           | 300 000,00 €  | 300 000,00 €           |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :*

- *d'attribuer une subvention d'investissement de 300 000 € à la Ville de Strasbourg pour le cofinancement du projet d'extension du Lieu d'Europe, conformément aux engagements pris dans le contrat triennal 2018-2020;*
- *d'approuver les termes du projet de convention afférent, annexé à la présente délibération;*
- *d'autoriser son Président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 20/11/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY